



CITOYENNETÉ, SOCIAL

La PM fait passer le permis piéton au Domaine du Saule

Afin de favoriser l'autonomie dans les déplacements des résidents, le Domaine du Saule a demandé à la Police Municipale de Serris de leur donner une formation de permis piétons

Mis en ligne le 12 juillet 2017



Le Centre d'activités occupationnelles du Domaine du Saule reçoit des personnes handicapées mentales âgées d'au moins 18 ans qu'elle accompagne dans leur vie quotidienne et leur propose des d'activités leur permettant de vivre de manière équilibrée, de trouver un épanouissement personnel et de s'intégrer dans la cité.

Afin de favoriser l'autonomie dans les déplacements des résidents, le Domaine du Saule a demandé à la Police Municipale de Serris de donner une formation de permis piétons. Après des cours théoriques sur la sensibilisation des risques encourus par les marcheurs à pied, la Police Municipale a accompagné sur la voie publique une quinzaine de résidents du Domaine du Saule, entourés par leurs éducateurs.

Comment aborder un passage piéton, quels gestes adoptés à l'entrée d'un parking, où se situer sur un trottoir, comment traverser un rond-point ? Autant de situations abordées concrètement sur le terrain

par les agents de la PM afin que les résidents acquièrent les réflexes nécessaires pour qu'ils puissent circuler seuls dans les rues.

À l'issue de cette sortie, satisfaits de la formation des résidents, les agents de la PM ont remis leur attestation d'aptitude piétonne à des participants ravis d'obtenir cette distinction.

